

> NACRE et ENVOL

2 dispositifs qui s'articulent pour la création d'entreprise

NACRE, la Nouvelle Aide de l'Etat à la Création d'Entreprise

Prêt à taux zéro, accompagnement ante et surtout post création : Nacre, la nouvelle aide dédiée aux chômeurs créateurs d'entreprise remplace depuis le 1^{er} janvier 2009, Eden (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles) et les chéquiers-conseils.

Qu'est ce qui change ? Davantage de moyens et un meilleur accompagnement pour améliorer la pérennité des entreprises.

Davantage de moyens pour les créateurs

Avec Nacre, l'État décide de donner un coup d'accélérateur à l'aide à la création. Ainsi, il débloquent au niveau national 40 millions d'euros uniquement consacrés

au volet accompagnement de la création. De son côté, la Caisse des Dépôts et Consignations engagera au niveau national 100 millions d'euros pour le volet prêt à taux zéro. Rappelons qu'auparavant, l'Eden bénéficiait d'une enveloppe de 25 millions d'euros et les chéquiers-conseils de 16 millions d'euros toujours au niveau national.

Un accompagnement plus efficace

Nacre marque aussi un tournant dans la conception de l'aide à la création d'entreprise. En effet, ce dispositif est confié à des opérateurs : réseaux d'aides à la création (Adie, France Initiative, Boutiques de Gestion etc.), experts-comptables, Chambres consulaires, qui seront évalués périodiquement. Ce qui a nécessité au préalable un important travail de labellisation de la DRTEFP.

Côté créateurs, outre la grande nouveauté d'un soutien post-crédit sur 3 ans,

Nacre permet un meilleur accompagnement par des opérateurs labellisés.

Qui y a droit ?

Les bénéficiaires de Nacre sont les chômeurs, prioritairement ceux de moins de 6 mois et les bénéficiaires des minima sociaux, avec les mêmes critères que pour l'accès à l'Accre (Aide à la création et reprise d'entreprise).

Comment ça marche ?

Les bénéficiaires désireux de créer ou reprendre une entreprise trouveront toutes les informations utiles dans les agences de Pôle Emploi, les directions départementales du travail, les chambres consulaires et dans les réseaux d'aide à la création (Adie, Boutiques de Gestion, France Initiative, etc.).

POUR CONNAÎTRE LES COORDONNÉES DE CES STRUCTURES CONSULTEZ LE SITE

www.je-cree-mon-emploi-en-champagne-ardenne.org

CE QUI CHANGE / CE QUI NE CHANGE PAS

À la différence d'Eden (avance remboursable) et des chéquiers-conseils (une aide pour bénéficier de conseils spécialisés mais qui variait fortement en fonction des départements et des prestataires), Nacre se veut un accompagnement multiforme sur le long terme. Il se découpe en 3 phases.

1 - Aide au montage du projet
En amont de l'immatriculation, le porteur de projet reçoit un conseil sur son idée. Aide au business plan, étude de marché, etc. : toutes les étapes préparatoires lui seront expliquées et il pourra être

orienté vers des spécialistes. Si le projet ne semble pas viable, le créateur sera conseillé pour le reformuler.
2 - Structuration financière et intermédiation bancaire
Cette phase correspond à l'instruction du plan de financement. Le créateur pourra bénéficier d'un prêt à taux zéro via la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt, de 5 000 euros en moyenne (mais pouvant être compris entre 1 000 et 10 000 euros en fonction du plan de financement), est conditionné par l'octroi d'un prêt bancaire d'une durée et d'un montant

au moins équivalent. Mais attention ! A la différence des systèmes antérieurs, Nacre a des contraintes temporelles. Un créateur ne devra pas attendre plus de 9 mois entre le début de sa démarche et l'octroi de ce prêt.
3 - Appui au démarrage et au développement
C'est la principale nouveauté. Le créateur bénéficie avec Nacre d'un véritable accompagnement tout au long des 3 premières années d'existence de son entreprise. Choix de gestion, développement, embauche... : le créateur sera conseillé par

des professionnels. Et ceci même s'il n'a pas bénéficié des aides 1 et 2 (aide au montage du projet et prêt à taux zéro). Un vrai plus pour assurer la pérennité de ces entreprises.
En parallèle de Nacre, l'Accre (Aide à la création d'entreprise, dispositif permettant d'être exonéré de charges sociales pendant un an) continue d'exister.
De même, les bénéficiaires de Nacre pourront toujours faire appel à d'autres types d'aides comme les micro-crédits, les garanties de prêts, etc.

La Région fédère les dispositifs d'aide à la création d'entreprise des demandeurs d'emplois

Après de nombreux mois de négociation, la Région et l'Etat ont abouti à un accord en Champagne-Ardenne pour construire une plateforme de réponse commune. L'Etat prend en charge l'accompagnement des demandeurs d'emploi de moins de 6 mois et la Région de plus de 6 mois dans le domaine de la création d'entreprise. Cette approche évite les doublons et la multiplication des référents.

La Région ouvre son dispositif de formation agréé ENVOL à la création d'entreprise aux demandeurs d'emploi

qu'ils soient suivis par un référent ENVOL ou NACRE. La Région permet également un cumul de sa subvention avec un prêt NACRE pour les licenciés économiques et les titulaires de minima sociaux (s'ils sont demandeurs d'emploi de plus de 6 mois).

Deux aides existent

- **Une aide à la création pour les activités nouvelles** non satisfaites sur le secteur ou permettant le renforcement ou le maintien du tissu local.

- **Une aide à la reprise** pour permettre l'emploi du repreneur et d'un salarié au maximum.

Ces deux aides sont chacune d'un montant maximum de 7 600 euros et limitée à 50 % des investissements.

POUR EN SAVOIR PLUS CONSULTEZ

www.cr-champagne-ardenne.fr

Rubrique Formation - demandeurs d'emploi



2 145 entreprises ont bénéficiés du dispositif d'ENVOL depuis 1998 !

LES 10 ANS DU MICROCRÉDIT EN CHAMPAGNE-ARDENNE : L'ADIE

L'ADIE en Champagne-Ardenne permet grâce à son réseau d'antennes développé sur le territoire champardennais, de financer et d'accompagner les créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires du RMI. L'ADIE, partenaire de la Région Champagne-Ardenne, fait le lien avec ENVOL. Sans être concurrents, ces 2 outils peuvent se compléter dans leurs approches.

L'offre de services de l'ADIE

- accueil et information des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises,
- expertise et aide technique au montage des dossiers déposés à l'ADIE,
- instruction et attribution de prêts solidaires et de prêts d'honneur aux porteurs de projets,
- suivi régulier des créateurs par l'accompagnement aval de la réalisation de leur projet,
- attribution d'outils financiers complémentaires (primes, apports en fonds propres, bourse de matériel...).

Des « cercles de créateurs » permettent en outre de mettre en relation les emprunteurs pour favoriser l'échange d'expériences et apporter une

information complémentaire sous la forme d'interventions d'experts bénévoles. Un comité d'agrément constitué de bénévoles (anciens banquiers, chefs d'entreprise, experts comptables, ...) décide de l'attribution du prêt, après étude du dossier. De la création de l'ADIE fin 99 au 31 décembre 2007, 964 prêts solidaires ont été octroyés pour un peu plus de 2,8 M € et 1 134 emplois créés.



Les 10 ans de l'ADIE en région

Le financement régional

La Région apporte une subvention de 150 000 € sur un budget global estimatif de 368 779 €, pour l'accompagnement technique au montage du dossier ADIE, la mise en place et la gestion des prêts et le suivi post-crédit.

Contact : ADIE - tél : 03 26 89 50 50

QUELQUES EXEMPLES DE RÉUSSITE

Agé de 36 ans, Antony Drouet a créé une activité de plombier, chauffagiste à Cormontreuil (Marne).

Comptable de formation et après une expérience professionnelle de 15 ans dans ce domaine, Antony a souhaité devenir indépendant et créer sa propre entreprise. Après avoir suivi une formation au sein de l'AFPA, il a obtenu son CAP Installation Thermique et Sanitaire.

La SARL ADICS ET ENR est également spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables (système de chauffage par des pompes à chaleur).

Agé de 38 ans, David Lebrun, mécanicien automobile depuis 15 ans, a créé une entreprise de dépannage et réparation automobile à Charleville-Mézières (Ardennes).

Avec l'aide d'un camion atelier, il se déplace chez les particuliers pour réparer ou entretenir leur véhicule.

Mobilisation générale des acteurs sociaux économiques et politiques pour des solutions d'urgence face à la crise

LA CHAMPAGNE-ARDENNE N'ÉCHAPPE PAS AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉPRIMÉ, QUEL QUE SOIT LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ENQUÊTÉ PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION. FACE À CE CONSTAT, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LES PARTENAIRES SOCIAUX METTENT EN PLACE DE CONCERT, DES RÉPONSES PRÉVENTIVES ET DES MOYENS COMPLÉMENTAIRES AUX DISPOSITIFS EXISTANTS EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

NOTE DE CONJONCTURE

Report de commandes et dégradation de la trésorerie

Premier constat : repli et baisse d'activité. En effet 63% des entreprises interrogées déclarent avoir enregistré des reports de commandes au cours des derniers mois. En outre, la Champagne-Ardenne enregistre une baisse de 10 % de ses exportations contre 3.7 % au niveau national. Deuxième constat, les chefs d'entreprise souhaitent avant tout maintenir leur activité et garder leur effectif. En effet si la conjoncture devait persister, près de 6 dirigeants sur 10 anticipent une stabilité de l'emploi. Mais 18 % d'entre eux pourraient avoir recours aux mesures de chômage technique (ou partiel). Le Président de l'observatoire économique, Dominique Lemelle souligne la rapidité des chefs d'entreprise à réagir « Ils ont très vite pris conscience de la situation et leur premier réflexe a été de couper tous les services externes à l'entreprise comme le recours aux intérimaires. » En revanche, comme on le constate dans cette étude, les chefs d'entreprise ne comptent pas baisser le reste de leur effectif. « Les chefs d'entreprise souhaitent préserver leur capital humain » souligne François Cravoisier Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

POUR CONNAÎTRE L'ÉTUDE COMPLÈTE MENÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA CRCI « CE QUE DISENT LES CHEFS D'ENTREPRISE - DÉCEMBRE 2008 », CONSULTEZ LE SITE www.champagne-ardenne.cci.fr

Les mesures de l'Etat



Pour accompagner les entreprises, la DRTEFP privilégie les actions alternatives au chômage partiel et les outils centrés sur le développement des compétences et de la formation des salariés.

Des possibilités de formation sont développées dans le cadre des Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences

Afin de permettre aux territoires d'aborder la question de l'emploi et des compétences au plus près des salariés, des accords nationaux seront déclinés en région notamment dans le secteur automobile (charte), textile et au niveau interprofessionnel. Le BTP et les services à la personne permettent déjà aux entreprises et aux salariés de faire face aux difficultés conjoncturelles et surtout de préparer l'avenir. Pour l'année 2009, un budget de 947 019 € pour les EDEC (Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences) et de 220 000 € pour la GPEC (Gestion Prévisionnelle d'Emplois et Compétences) est mobilisé au niveau régional au titre du programme « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». Toutefois ce budget est susceptible d'être abondé au titre du plan de relance de l'économie.

Le dispositif « zéro charges »

Parallèlement, une aide exceptionnelle a été mise en place pour l'année 2009 avec le dispositif « zéro charges » pour les embauches des TPE (entreprises de moins de 10 salariés). Toute nouvelle embauche sera totalement exonérée de charges patronales pour un salarié au SMIC en 2009.

Cette aide s'élève environ à 185 € par mois. Pour en savoir plus consultez www.entreprises.gouv.fr/zerocharges

Un plan jeunes en construction

Outre les mesures concernant les salariés en chômage partiel et la prime de 500 € pour les demandeurs d'emploi fragilisés, l'Etat prévoit de :

- développer la formation des jeunes sans qualification en mobilisant le futur Fonds de sécurisation créé par l'ANI
- multiplier les formations en alternance en particulier le contrat de professionnalisation
- renforcer le suivi des jeunes par le Pôle Emploi
- et demander aux entreprises de former et recruter des jeunes

POUR CONNAÎTRE TOUS LES CHANTIERS QUI SE DÉROULENT EN CHAMPAGNE-ARDENNE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE, CONSULTEZ

www.relance.gouv.fr/-Les-projets-.html



Face à la crise économique, la Région la Champagne-Ardenne apporte des réponses spécifiques et ciblées pour soutenir durablement l'économie régionale.

LE DISPOSITIF MUTAREV

Lancé dès 2007 MUTAREV concerne à la fois le volet formation professionnelle des salariés et le volet accompagnement des entreprises.

Le Conseil régional dédie une enveloppe supplémentaire portant les moyens à 24 M€ en 2009, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2008.

Les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux membres du CPNFP (Comité paritaire national pour la formation professionnelle) se sont accordés le 23 mars 2009 sur le projet entre le FUP (Fonds unique de péréquation) et l'État sur la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de formation professionnelle en faveur du maintien de l'emploi et du développement des compétences.

Un engagement commun de 360 millions d'euros sera donc mobilisé pour :

- former les salariés les plus exposés à la perte d'emploi
- articuler actions de formation et chômage partiel
- financer des entrées en 2009 en allocation de fin de formation
- financer des actions dans le cadre de la convention de reclassement.

Les actions du Conseil régional pour faciliter le maintien dans l'emploi sur les territoires et préparer l'avenir

ARCHE



Le nouveau dispositif ARCHE - Aide Régionale au Conseil en stratégie et Ressources Humaines en Entreprise - aide les entreprises de moins de 250 salariés du secteur productif à définir leurs projets de réorganisation de travail et de mise en œuvre de plan de formation par le recours à un conseil extérieur (les coûts du consultant peuvent être pris en charge à hauteur de 70 %).

ALTERNATIVE FORMATION AU CHÔMAGE PARTIEL



La Région soutient l'effort de formation des entreprises pendant le temps de travail, en alternative au chômage partiel en y affectant 1 M€ en 2009. Elle accroît ainsi la qualification des salariés dans la perspective de la sortie de crise.

Destinée aux entreprises de l'industrie ou du bâtiment de toutes tailles ayant leur siège en Champagne-Ardenne, elle concerne les formations de base, de remise à niveau, les formations transverses ou transférables, les compléments de formation pour l'obtention d'une V.A.E.

La première application concerne le secteur de l'Automobile dans le cadre de la déclinaison régionale de la Charte partenariale Etat/branche/partenaires sociaux.

PRISE EN CHARGE PAR LA RÉGION DES FORMATIONS DES CHÔMEURS CRÉATEURS D'ENTREPRISES



Pour les chômeurs de plus de 6 mois bénéficiant du dispositif régional ENVOL et ceux de moins de 6 mois bénéficiant du nouveau dispositif de l'Etat NACRE.

DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX ESPACES METIERS



Sur les territoires les plus touchés de nouveaux Espaces métiers seront créés afin d'offrir une information de proximité sur les formations et les métiers. Lieux ouverts à tous : jeunes, salariés, chefs d'entreprises, demandeurs d'emploi.

DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS INTENSIFS VAE



Allègement de la durée du parcours moyen de VAE de 8 à 6 mois, pour permettre aux salariés et demandeurs d'emploi d'accéder plus facilement à un diplôme par la VAE dans une période d'urgence sociale.

Ces nouvelles dispositions mobilisent un budget complémentaire de près de 4 M€ sur le budget de la formation professionnelle.

Les nouvelles dispositions en matière de développement économique mobilisent un budget complémentaire d'environ 10 M€ sur le budget du développement économique.

CONTACTEZ LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction de la formation professionnelle

tél : 03 26 70 31 22

email : fpa@cr-champagne-ardenne.fr

Direction du développement économique

tél : 03 26 70 31 10

email : deveco@cr-champagne-ardenne.fr

CONSULTEZ LE SITE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

www.cr-champagne-ardenne.fr

rubrique « Formation » rubrique « Économie »